

CHAMPIONNATS DU PUY DE DÔME ELIMINATOIRES 2017

Dates	Catégories	Lieux	Nombre de qualifiés	Dates limites Inscription	Championnats de France
11-12 MARS	T. Provençal	CD 63	2	03/03	16_18 juin CASTELNAUDARY (11)
17 AVRIL	D. Féminin TT Masculin	VIC LE COMTE	1	07/04	8-9 juillet CARMAUX (81)
			1		
27 AVRIL	T Vétérans	CEBAZAT	1	21/04	10-11 Juin MENDE (48)
29-30 ARIL	D Mixte	AULNAT	1	21/04	22-23 JUILLET PONTARLIER (25)
6 / 7 MAI	Promotion	LES BUGHES	1	28/04	24-25 JUIN AX LES THERMES (09)
21 MAI	T. Féminin	VEYRE MONTON	1	12/05	1-2 juillet AX LES THERMES (09)
	T. Masculin		4		2-3 septembre MONT ST MICHEL (50)
4 JUIN	D. Masculin TT Féminin	LE MOUTIER	1	26/05	9-10 septembre SOUSTONS (40)
			1		
26 JUIN	Jeunes	ARLANC	1-1-1	16/06	26-27 août SOUSTONS (40)
1 – 2 JUIL.	D. Provençal	BILLOM	2	23/06	25-26-27 Août

_ Les inscriptions pour les Championnats Départementaux (sans préliminaires) sont à envoyer au Comité avec un montant de 4,50 € / joueur (gratuit pour les jeunes)

_ Les inscriptions pour les Championnats Départementaux T à T, Doublette et Triplette (avec préliminaires) sont à envoyer aux secteurs avec un montant de 4,50 € / joueur

_ Le début des parties des éliminatoires des Championnats Départementaux est fixé à 9H00

QUALIFICATIFS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE :

Ces compétitions sont réservées aux joueurs et joueuses licenciés à la même Association. Sauf en catégories jeunes

- *un joueur étranger peut être incorporé dans une équipe.*
- *Tout licencié de la Communauté Européenne n'est pas considéré comme étranger*
- *Un joueur venant d'un autre comité peut-être incorporé dans une Doublette ou une Triplette.*
- *Un muté(e) extérieur(e) peut participer au championnat Tête à Tête*
- *Tenues homogènes (le haut) exigées pour tous les Championnats Départementaux.*
- *Jeu Provençal : en 2017, deux équipes qualifiées donc les formations doivent être homogènes*